



Termes de référence pour le recrutement d'un prestataire externe pour l'évaluation finale de la phase 2 du projet SISAM



Table des matières

I.	Contexte de l'évaluation	3
I.1	Contexte général du projet	3
I.2	Présentation du projet	4
I.3	Présentation des bénéficiaires	5
I.4	Présentation des partenaires	6
II.	Descriptif de l'évaluation attendue	7
II.1	Objectifs de l'évaluation	7
II.2	Critères d'évaluation	8
III.	Méthodologie de l'évaluation	10
III.1.	Phase de cadrage	11
III.2.	Phase de collecte des informations	11
III.3.	Phase de restitution	12
IV.	Livrables attendus	13
V.	Calendrier de réalisation de la consultance	14
VI.	Profil de les consultant.e.s	14
VII.	Modalités financières	15
VIII.	Composition de la réponse aux TdR	15
	Annexe 1 - Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)	17
	Annexe 2 - Proposition de prestation (modèle à remplir)	18
	Annexe 3 - Proposition financière (modèle à remplir)	19
	Annexe 4 - Contrat-type	20
	Annexe 5 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (modèle à remplir)	23
	Annexe 6 – Descriptif détaillé du projet	27

I. Contexte de l'évaluation

I.1 Contexte général du projet

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, créée en 1986. Elle mène des projets d'accès à l'électricité et à l'eau afin que les populations les plus démunies, principalement situées en zones rurales et isolées, voient leurs conditions de vie s'améliorer durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité. L'association se caractérise par l'implication de près de 1 200 bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français, qui mettent en œuvre les projets de l'association, depuis la réponse aux sollicitations d'associations locales jusqu'aux missions de réalisation sur le terrain. Ils et elles mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de celle-ci.

Electriciens sans frontières intervient en particulier au Togo, pays bénéficiaire du projet, depuis près de 20 ans avec ses partenaires locaux, ce qui lui vaut une reconnaissance positive des autorités et des populations locales (depuis 2007, environ 20 projets d'accès à l'eau et à l'électricité menés par l'ONG). Elle y a ainsi noué un grand nombre de relations utiles au projet (autorités gouvernementales, régionales et locales, ONG impliquées de façon durable pour le développement social et économique des populations vivant en milieu rural, entreprises et fournisseurs du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, etc.)

La présente consultation a pour objet de sélectionner un-e consultant-e ou un binôme de consultant-es pour réaliser l'évaluation finale de la deuxième phase du projet « Solution d'Irrigation Solaire Améliorée 2 (SISAM 2) », bénéficiaire d'un financement de l'AFD via le dispositif I-OSC et mis en œuvre par l'ONG Electriciens sans frontières, en partenariat avec des organisations de la société civile togolaises : Jeunes Adultes et Ruraux Catholiques (JARC) dans le projet pilote dans la Région des Savanes, et l'Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto-Emploi (ODIAE) dans la Région des Plateaux.

Au Togo, l'agriculture est la principale source d'emplois et de revenus et contribue pour une large partie au PIB national. Essentielle dans la satisfaction des besoins alimentaires des communautés locales, elle est cependant caractérisée par sa très faible productivité, notamment dû à la difficulté des tâches d'exhaure de l'eau pour irriguer les cultures qui rend la production dépendante de la pluviométrie. La majorité des maraîcher.es exploitent de très petites parcelles, n'ont pas accès à des systèmes motorisés d'irrigation et travaillent de manière isolée, malgré un fort potentiel de terres irrigables encore inexploité. Cette situation limite fortement la rentabilité et affecte le potentiel de développement des petites exploitations maraichères.

La collecte manuelle de l'eau, très répandue, entraîne une forte pénibilité et une faible productivité, particulièrement pour les femmes, principales responsables des corvées d'eau et plus exposées aux inégalités d'accès à la terre, aux équipements et à la formation. Le changement climatique aggrave ces contraintes, accroissant les risques d'insécurité alimentaire et la charge de travail des femmes, avec des impacts sur leur santé, leurs revenus et la scolarisation des filles.

Face à ces enjeux, le développement de l'irrigation apparaît comme un levier clé pour améliorer les rendements, renforcer la résilience climatique et réduire les inégalités de genre. C'est dans ce

contexte que l'ONG Électriciens sans frontières a conçu en 2016 un premier concept pilote, issu du retour d'expérience de plus de 15 ans de déploiement de petites pompes solaires pour faciliter l'irrigation dans la sous-région : la Solution d'irrigation solaire améliorée « SISAM ».

Ce pilote mené dans trois régions frontalières au Bénin, au Togo et au Burkina Faso s'est achevé en novembre 2021. 130 exploitations de petite taille ont bénéficié de pompes solaires, acquises via un système de location-vente. Ils ont vu ainsi leur pénibilité au travail réduite, leurs revenus s'améliorer et une optimisation de leur production, créant ainsi un modèle économique durable.

I.2 Présentation du projet

Objectif global du projet : Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire en milieu rural au Togo (régions des Savanes et des Plateaux) en favorisant le déploiement de solutions d'irrigation durables et accessibles pour les petites exploitations maraîchères (<0.5ha).

OS 1 : Renforcer les acteurs locaux du secteur agricole (organisations d'appui aux producteurs, opérateurs, techniciens) dans leur capacité à proposer aux producteurs maraîchers une Solution d'Irrigation Solaire Améliorée (SISAM) éprouvée favorisant l'acquisition, la maintenance, l'utilisation efficace et la bonne gestion de systèmes de pompage solaire pour améliorer la productivité

OS 2 : Fournir à 300 exploitations familiales maraîchères (<0.5ha) des régions des Savanes et des Plateaux au Togo des solutions d'irrigation pérennes (SAV), abordables (subventionnement du coût et location-vente sur 3 ans) et le conseil agricole afférent pour permettre l'augmentation de la production agricole et des revenus

OS 3 : Démontrer et documenter l'intérêt de la solution auprès d'un large public en vue de sa mise à l'échelle.

La solution SISAM consiste en l'achat d'un système d'irrigation solaire grâce à un système de location-vente sur trois ans. La solution vise à rendre accessible le pompage solaire aux maraîchers cultivant des petites surfaces en subventionnant une partie du coût de l'achat d'une pompe et en encourageant un acteur privé à s'engager à assurer un service après-vente pendant 4 ans. L'entreprise fournit les équipements (pompe solaire, tuyau et pommeau d'arrosage) et le service d'installation. En plus de cette solution de pompage solaire, 2 bassins de stockage d'eau sont installés chez chaque maraîcher bénéficiaire de la solution. Des loyers trimestriels ou semestriels, selon la région, sont collectés pour chaque maraîcher jusqu'à l'acquisition de la pompe.

Le projet SISAM 2, mis en œuvre au Togo depuis le 1^{er} juin 2023 pour 3 ans, vise à fournir cette solution d'irrigation pérenne, propre et abordable ainsi que le conseil agricole pour permettre à 300 exploitations maraîchères (dont au moins 50% gérées par des femmes et 40% par des jeunes) l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il comprend un renforcement des capacités des acteurs locaux et l'installation de 300 solutions SISAM :

– 150 dans la région des Savanes, en partenariat avec la JARC (Jeunes Adultes et Ruraux Catholiques, fédération de groupement paysans déjà impliquée dans le projet pilote). La location-vente de la solution est mise en œuvre par l'entreprise Bboxx EDF.

– 150 dans la région des Plateaux, en partenariat avec ODIAE (Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto-Emploi). La location-vente de la solution est mise en œuvre par l'entreprise Dargatech Togo.

Des enquêtes de suivi socio-économique sont réalisées tout au long du projet afin d'évaluer l'impact de la solution dans la réduction des problèmes de santé typiques des maraichers (mal au dos et fatigue) et l'augmentation des revenus de ces derniers. Le descriptif complet du projet est disponible en annexe 6.

I.3 Présentation des bénéficiaires

Pour information, la phase 1 du projet a touché 132 exploitations maraichères de petite taille dont 54% tenues par des femmes et plus de 50% tenues par des jeunes. Le nombre de **bénéficiaires directs** pour cette phase 2 sont :

- les personnes (à minima 2) travaillant sur 300 exploitations maraichères de petites tailles dont 50% sont tenues par des femmes et 40% par des jeunes réparties ainsi : 150 dans la région des Savanes et 150 dans la région des Plateaux ;
- 2 associations locales dont les compétences seront renforcées pour qu'elles puissent porter la solution
- tous les participants de la chaîne de production locale du service rendu : personnes chargées de la conformité technique des puits (6 technicien.nes), de la construction des bassins (4 maçon.nes), ...
- au moins 1 opérateur privé intervenant localement ayant diversifié son portefeuille d'activités par le portage d'une activité viable de location-vente à destination de petits maraichers. Soit plus de 600 personnes directement.

Les **bénéficiaires indirects** pour cette phase 2 sont :

Les membres des foyers des exploitants bénéficiaires, pour lesquels les revenus seront augmentés, la sécurité alimentaire renforcée et les corvées d'eau diminuées. Les ménages agricoles ayant en moyenne 8 personnes, les 300 installations prévues bénéficieront ainsi à 2 400 personnes ; Selon les études de marché réalisées durant la phase 1 par Practica la diffusion de la solution SISAM, pourrait intéresser une majorité des maraîcher.es qui exploitent des parcelles de 800 à 3000 m² sans bénéficier d'aucun moyen moderne d'irrigation. A titre indicatif, dans les 2 régions où le projet sera mis en œuvre, les associations partenaires travaillant dans ces régions estiment le nombre de travailleurs du secteur du maraîchage à un peu plus de 76 000.

Mais au-delà des exploitants eux-mêmes, la diffusion d'une solution de pompage solaire améliorée, l'accompagnement en conseils agricoles capitalisant sur les retours d'expérience des partenaires et la mobilisation des acteurs locaux aura un double effet d'entraînement :

- D'une part, elle créera de l'activité pour toute la filière de production, financement, distribution, maintenance des pompes et plus généralement des installations d'irrigation,
- D'autre part, en contribuant à l'accroissement des revenus et du pouvoir d'achat des maraîchers et en leur permettant de libérer du temps pour d'autres activités professionnelles et/ou familiales. Par ailleurs, l'augmentation des volumes de production agricole permettra aux habitants des zones du projet de bénéficier de produits maraîchers locaux en plus grande quantité pour une meilleure nutrition et une sécurité alimentaire renforcée, soit plus de 100 000 personnes.

Au total, près de 100 000 bénéficiaires indirects

I.4 Présentation des partenaires

- JARC (Jeunes et Adultes Ruraux Catholiques) est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs et groupements d'agriculteurs bénéficiaires dans la région des Savanes. Cette association était déjà partenaire lors de la première phase du projet SISAM. Il s'agit d'une fédération de 870 groupements paysans regroupant 9 000 personnes. Elle intervient dans la Région des Savanes au Togo depuis 1961. L'association compte 25 salariés, 62 responsables terrain et 40 animateurs pour assurer un maillage territorial serré. Elle développe des programmes agricoles, hydrauliques (accès à l'eau potable, restauration des bas-fonds, ...), d'alphabétisation et de promotion et d'émancipation des femmes, notamment à travers une structure de microfinance dédiée aux initiatives féminines. Elle a su, pendant la phase 1, sélectionner les exploitations, suivre la réalisation des installations et accompagner les bénéficiaires du projet avec succès pour plus de 40 sites au Togo. L'association, pourra dans cette nouvelle phase, renforcer le suivi agricole et sensibiliser aux techniques d'irrigation, tout en bénéficiant d'un renforcement de compétences en gestion de la part d'Electriciens sans frontières.

- ODIAE (Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi) est l'interlocuteur privilégié des agriculteurs et groupements d'agriculteurs bénéficiaires dans la région des Plateaux. Créé en 1996, ODIAE est une organisation togolaise qui travaille pour un monde sans discrimination dans lequel les communautés de base, accompagnées et renforcées, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables qui jouissent pleinement de leurs droits. Composée par 42 salariés et 10 bénévoles, l'association est fortement implantée dans plusieurs départements du Togo, où ils interviennent principalement pour la protection et participation des personnes vulnérables, pour favoriser la sécurité alimentaire vis-à-vis du changement climatique et pour promouvoir le développement local et participatif. Dans la région des Plateaux, ODIAE a mené plusieurs projets d'accompagnement maraîcher, protection de l'environnement et appuis au petit élevage, dont certains financés par l'Union européenne au Togo et par l'association allemande Brot für die Welt (Pain pour le monde en français).

Les associations assurent les tâches suivantes :

- Relations institutionnelles avec les collectivités territoriales dans les zones d'intervention du projet ;
- Analyses préalables aux installations techniques ;

- La mobilisation/identification des bénéficiaires,
- Contribution à l'élaboration des critères de sélection des agriculteurs et au choix des zones ciblées ;
- Contractualisation avec les bénéficiaires directs du projet ;
- Collecte de données auprès des agriculteurs pour le suivi et l'évaluation des réalisations ;
- Accompagnement des agriculteurs pour la gestion et la maintenance des exploitations ;
- Co-animation des ateliers de concertation ;
- Relais des actions de communication (auprès des agriculteurs, autorités régionales et communales notamment) ;
- Contribution au choix et à l'identification des prestataires locaux.
- Assistances dans la réalisation et l'installation des ouvrages d'irrigation ;
- L'élaboration des rapports d'activités.

II. Descriptif de l'évaluation attendue

II.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du projet a pour objectif d'apprécier la performance globale du projet sur l'ensemble de sa durée, en analysant la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact des interventions et la pérennité de ses effets, au regard des objectifs définis dans le cadre logique.

Elle vise à mesurer le degré d'atteinte des résultats, à évaluer les indicateurs, à analyser les processus de mise en œuvre ainsi que les facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé les progrès réalisés.

L'évaluation porte sur toutes les activités réalisées et résultats associés dans le cadre de SISAM2 (de juin 2023 à novembre 2026). L'évaluation devra s'appuyer sur des éléments de preuve, expliciter les liens de cause à effet et formuler des conclusions, leçons apprises et recommandations opérationnelles afin d'améliorer, le cas échéant, les actions futures.

Une attention particulière sera accordée à l'intégration transversale du genre, à l'analyse des impacts environnementaux à la durabilité des résultats, ainsi qu'aux relations partenariales au sein du projet.

Cette évaluation s'inscrit dans la double finalité de redevabilité vis-à-vis du bailleur du projet l'Agence Française de Développement (AFD) et des parties prenantes d'une part, et d'aide à la décision pour une éventuelle phase 3 du projet et son passage à l'échelle d'autre part.

II.2 Critères d'évaluation

A partir des constats et des informations disponibles, le/la consultant.e devra évaluer la performance du projet à partir des critères conformément aux critères d'évaluation standards de l'OCDE-CAD : pertinence, cohérence efficacité, efficience, durabilité/pérennité, impact. Il devra également formuler un avis et des recommandations opérationnelles en vue d'une éventuelle poursuite du projet dans le cadre d'un programme plus large.

Pertinence :

- Dans quelle mesure le projet s'aligne-t-il avec les politiques nationales et locales (agriculture, développement rural, accès à l'énergie, emploi, inclusion économique) ?
- Dans quelle mesure le projet correspond aux priorités et besoins du contexte social, politique et économique ?
- Les critères et modalités de sélection des maraîcher.es ont-ils permis de cibler effectivement les profils vulnérables visés ?
- Le modèle économique (location-vente et maintenance) est-il adapté aux capacités financières et organisationnelles des bénéficiaires et viable pour les fournisseurs ? Est-il rentable sur le long-terme pour les opérateurs privés au vu du taux de remboursement réel des maraîcher.es, sans l'aide de subvention extérieures telles que celles prévues par le projet ? La question de la pérennité du modèle économique est centrale.
- Quelle a été / est la plus-value du projet par rapport à d'autres actions proches ou similaires ?

Cohérence :

- Le projet est-il aligné les politiques locales et nationales ?
- Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles été menées en complémentarité avec d'autres interventions menées sur le territoire dans les domaines ciblés ? avec d'autres acteurs (autorités publiques, collectivités locales, communautés notamment) ?

Efficacité :

- Dans quelle mesure les objectifs et résultats attendus ont-ils été atteints, en quantité et en qualité ?
- Les pompes installées sont-elles fonctionnelles et effectivement utilisées ?
- Le niveau de coordination entre les différents acteurs.rices a-t-il été satisfaisant pour le bon développement du projet ?
- Les formations, renforcements de capacités, services techniques / externes et matériels prévus pour les bénéficiaires sont-ils suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs du projet ?
- Quels sont les facteurs qui ont influencé positivement ou négativement la réalisation des objectifs ?
- Des effets positifs ou négatifs non prévus ont-ils été observés ?
- Les associations locales ont-elles assuré efficacement leur mission (sélection des maraîchers, explication, formation, assistance à maîtrise d'ouvrage) ? ESF a-t-il su jouer

le rôle d'appui dans le développement de leurs compétences techniques pour garantir la performance des installations ?

Efficiences :

- Le rapport entre les ressources mobilisées (humaines, financières, techniques) et les résultats obtenus est-il satisfaisant ?
- Les groupes cibles visés par le projet sont-ils les bénéficiaires réels du projet ? Des barrières spécifiques ont-elles limité leur pleine participation ?
- Le dispositif de suivi-évaluation permet-il de mesurer les effets socio-économiques du projet et de manière fiable ? Dans quelle mesure peut-il être amélioré ?

Durabilité/pérennité :

- Des actions pour assurer la durabilité technique, économique et institutionnelle des effets du projet ont été amorcées : quels ajustements prioritaires seraient nécessaires pour renforcer cet axe, notamment dans l'accompagnement des acteurs associatifs et entreprises ?
- Le projet est-il institutionnellement ancré (collectivités, services techniques, organisations professionnelles) ? Dans les deux Régions du Togo ?
- L'appui aux organisations et entreprises locales est-il suffisant pour que le système de location-vente et les pompes continuent d'être fonctionnels après la fin du projet ? Si non, quelles seraient les ajustements à réaliser pour l'être ?

Effets :

- Quels changements durables le projet a-t-il générés sur les plans économique, social et environnemental ?
- Quels sont les effets directs du projet sur les revenus, la productivité et la réduction de la pénibilité des maraîcher.es et de leur entourage ?
- Quels impacts long-terme (directs et indirects) observe-t-on sur le tissu économique et les dynamiques locales (incluant la résilience économique, sécurité alimentaire et transformation du marché) ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à réduire les inégalités (genre, âge) ?
- Dans quelle mesure les effets immédiats du projet ouvrent-ils des perspectives d'amélioration durable de la situation économique des maraîcher.es, et plus globalement, au niveau local ?
- Quels effets environnementaux sont observés (gestion de l'eau, résilience climatique) ?

En plus de ces questions, l'évaluation devra également :

- S'assurer du niveau de fonctionnalité des pompes et de leur utilisation effective par les maraîcher.es bénéficiaires, comme admis par les partenaires ;
- S'assurer que toutes les activités du projet sont conformes au cadre logique du projet (Annexe 6) ;

- Mesurer l'appropriation locale de la démarche mise en place et des installations selon les publics cibles ;
- Analyser la performance et crédibilité des partenaires et confirmer leur intérêt ;
- Mesurer les points forts et les points d'amélioration des actions de renforcement des capacités du projet ;
- Identifier les points répliquables et les points d'amélioration des actions mises en œuvre en vue d'une extension éventuelle du projet (phase 2 à phase 3).
- Évaluer le potentiel d'appropriation et de réplification de la démarche du projet par les acteurs togolais, au regard des orientations politiques dans les domaines concernés et les modalités de gestion locale futures.
- Analyser de manière critique les hypothèses de la théorie du changement et leur validité au terme des deux phases du projet ;
- Volet spécifique genre : Identifier les points d'attention à avoir et éventuels effets négatifs en termes de genre, afin de ne pas renforcer des inégalités sociales existantes. Les questions de pouvoir de décision, répartition des tâches et contrôle sur les revenus homme-femme seront à traiter ;
- Volet spécifique environnement : Identifier les risques sanitaires et environnementaux au vu de la qualité de l'eau utilisée par les maraîcher.es via les pompes, les risques de surexploitation et de sécheresse (présentes et potentielles au regard du changement climatique), et les risques liés à la fin de vie des pompes
- Volet spécifique indicateurs projet : Evaluer les indicateurs des objectifs globaux et spécifiques du projet ainsi que les indicateurs non suivis et/ou évalués par l'équipe projet, ou nécessitant un avis externe au projet (à définir en réunion de démarrage)
- Volet partenarial : Evaluer la qualité de la relation partenariale entre ESF et les partenaires locaux JARC et ODIAE, du renforcement de capacités opéré par le projet (sur les plans opérationnel et institutionnel des partenaires)

Il est demandé aux consultant.e.s, dans leur offre de service, d'analyser l'ensemble de ces sujets. Si nécessaire, ils ou elles pourront faire des propositions de reformulation, de réorganisation, de compléments, etc. Ceci doit se faire en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de la démarche de suivi-évaluation, qu'ils ou elles auront exposé par ailleurs.

III. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie adoptée pour la conduite de la mission d'évaluation sera à l'initiative de l'équipe de consultant.es, en accord avec l'équipe Electriciens sans frontières.

L'évaluation finale se déroulera selon trois phases :

1. Une phase de cadrage et de prise de connaissance des documents constitutifs du projet avec rédaction d'une note de cadrage comprenant les grands axes et le plan prévu du rapport d'évaluation ;

2. Une phase de collecte d'informations et de construction du rapport pendant laquelle le(s) consultant.e(s) prend contact avec les parties prenantes du programme (incluant une mission sur place au Togo) ;
3. Une phase d'itération en vue de la production du rapport final qui devra prendre en compte les remarques des parties prenantes et tirer des recommandations finales. Une séance de restitution sera prévue à cet effet. Il est également attendu par l'évaluateur la production d'une note de synthèse de l'évaluation au format AFD, qui sera publiée sur son site internet.

Par ailleurs, il est attendu que le(s) évaluateur.trice(s) implique l'équipe d'Electriciens sans frontières et les partenaires locaux, un maximum dans l'analyse des résultats et l'élaboration des recommandations, notamment via deux ateliers : 1) lors d'un point intermédiaire pour réagir aux premières analyses et constats suite à la phase de collecte de données, 2) en phase de finalisation pour participer à la formulation des conclusions et à la co-construction des recommandations.

Le(s)/La consultant.e(s) considèrera dans ses analyses l'ensemble des activités et livrables sur toute la durée du projet. Les travaux d'évaluation devront également s'appuyer sur l'évaluation externe menée lors de la phase précédente du projet, afin d'analyser la prise en compte de ses recommandations et leur influence sur la mise en œuvre.

La communication à toutes les phases de l'évaluation se fera en direct avec la coordinatrice de projet d'Electriciens sans frontières et les personnes ressources de l'association mentionnées lors de la réunion de cadrage.

III.1. Phase de cadrage

Juillet 2026 :

- Réunion de démarrage avec l'équipe projet ;
- Analyse de l'évolution du contexte d'intervention du programme depuis le démarrage de la phase 1 (contexte économique et politique, contexte du secteur de l'énergie) et mise en lumière d'indicateurs macroéconomiques pertinents et sourcés (indicateurs déjà identifiés) ;
- Analyse de la logique d'intervention du projet et de ses effets court, moyen et longs termes ;
- Des entretiens initiaux pourront être menés si nécessaire (avec les parties prenantes du projet).

A l'issue de cette première étape, le.la/les consultant.e(s) rédigent une note de cadrage, qui sera validée à l'issue d'une réunion de cadrage.

III.2. Phase de collecte des informations

Août-septembre 2026 :

La deuxième phase portera sur la collecte et l'analyse des données. Cette phase se déroulera au Togo et à distance. Elle pourra inclure :

- Des questionnaires aux acteurs impliqués directement ou indirectement dans le programme ;
- Des entretiens individuels avec les parties prenantes et les maraicher.es bénéficiaires de pompes solaires ;
- Des focus groupes avec les maraicher.es bénéficiaires incluant les jeunes, ainsi que des focus groupes spécifiques avec les femmes bénéficiant du projet ;
- Une revue documentaire – principales sources d'information : documents projets, comptes-rendus de réunion, rapports narratifs, enquêtes socio-économiques ;
- Des analyses de base de données ;
- Toute autre méthode jugée intéressante et pertinente par le(s) consultant.e(s).

Le(s) consultant.e(s) veillera à ne pas sursolliciter des bénéficiaires, pouvant mener à une fatigue et entraîner des effets négatifs. Une sélection attentive des personnes à interroger est nécessaire en concertation avec les acteurs locaux, et une attention particulière doit être mise sur les temps d'entretiens et les signes potentiels chez des personnes ne voulant pas ou plus se faire interroger.

A l'issue de cette étape, le(s) consultant.e(s) sera en mesure de dégager les grands axes d'analyse de son rapport. Une réunion sera organisée lors de laquelle le(s) consultant.e(s) présente les premiers constats peu de temps après la fin des entretiens et autres outils de collecte. Il doit aussi faire part à l'équipe projet de l'avancée de son travail et valider avec lui le plan définitif du rapport d'évaluation (plan souhaité en section 5.4) avant d'en entamer la rédaction. Il présentera également les différents critères et formats qu'il compte utiliser (tableaux, schémas, figures ou autres) afin de rendre compte de son analyse.

III.3. Phase de restitution

Septembre-octobre 2026 :

- Rendu du rapport provisoire de l'évaluation comprenant l'ensemble des résultats préliminaires et des recommandations pour relecture par l'équipe projet avant l'atelier de restitution ;
- Organisation d'un atelier de restitution interne des premiers résultats ;
- Rédaction du rapport final d'évaluation, de la synthèse au format AFD et d'une synthèse sur la base des éléments complémentaires et remarques faites lors de l'atelier de restitution, réunion de restitution externe (en présence des parties prenantes du projet) ;

Il est demandé aux consultant.e(s), dans leur offre de service, de commenter les éléments méthodologiques proposés ci-dessus, et de faire des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils ou elles se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'appui, acteurs et actrices consulté.e(s), réunions et restitutions, méthodologie et outils de collecte / traitement d'informations, documents produits, articulation avec Electriciens sans frontières). Si une équipe est proposée, les consultant.e(s) proposeront également, dans leur offre de services, la répartition du nombre de jours de travail entre elles et eux aux différentes phases de l'appui, leurs rôles respectifs, et préciseront les modalités de coordination / communication / articulations entre elles et eux pour la réalisation de l'appui.

IV. Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués au(x) évaluateur.trice(s). Ils devront être rédigés en français.

Phase	Livrables	# pages max.	Contenu
Cadrage	Note de cadrage	10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel du contexte, ▪ Description de l'action, de son historique et parties prenantes, ▪ Reprise de la logique d'intervention du projet et de son évolution entre la phase 1 et la phase 2, ▪ Description des objectifs de l'évaluation, ▪ Matrice d'évaluation, précisant les critères de réussite, indicateurs et outils de collecte que le(s) consultant.e.s prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse aux questions évaluatives, ▪ Description de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte utilisés, ▪ calendrier actualisé.
1.	Rapport intermédiaire sous forme de Powerpoint (après collecte)	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des actions de collecte menées et limites rencontrées ▪ Un ou plusieurs diaporamas par outil et/ou par constat
2.	Rapport final (provisoire puis définitif) et note de synthèse format AFD	40	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de l'évaluation ▪ 'Analyse synthétique de la mise en œuvre du projet' Réponses aux questions d'évaluation ▪ Conclusions : synthèse de l'appréciation globale de l'équipe de consultant.es sur les performances du projet à l'aune de l'analyse évaluative ▪ Recommandations co-construites
3.	Synthèse	3-4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des actions de collecte menées et limites rencontrées ▪ Un ou plusieurs diaporamas par outils et/ou par constats pour la réunion de restitution externe

V. Calendrier de réalisation de la consultance

La durée totale de la mission doit être réalisée entre le 1er août et terminée avant le 30 novembre 2026 telle que détaillée ci-dessous à titre indicatif :

	juil	août	sept	oct	nov
Publication de l'offre					
Recrutement du.de(s) la consultant.e(s)					
Réunion de cadrage					
Phase de collecte de données					
Présentation des résultats préliminaires					
Envoi du rapport final					
Réunion de restitution équipe d'Electriciens sans frontières					
Réunion de restitution externe (équipe, partenaires, bailleurs)					

Des éléments intermédiaires tels qu'indiqués dans les livrables seront impérativement à être envoyés avant le démarrage de la construction de la suite du projet, soit avant novembre 2026.

VI. Profil de les consultant.e.s

Principales compétences recherchées pour le(s).la consultant.e(s) :

- Expérience d'au moins 7 ans dans le domaine du suivi-évaluation, démontrant une pratique confirmée de l'évaluation de projets et de l'analyse du changement ;
- Expérience avec des méthodes d'évaluation innovantes (qualitatives) et des méthodes d'enquête sociale (collecte de données, saisie, analyse), des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe ;
- Expérience en évaluation de projets sur les thématiques Energie - Energie renouvelable – Développement rural/agricole ;
- Expérience en évaluations sensibles au genre, intégrant l'analyse différenciée selon le sexe, l'âge et les vulnérabilités spécifiques* ;
- Bonnes connaissances du contexte togolais ;
- Solides compétences rédactionnelles et capacité à transmettre des informations techniques et complexes de manière structurée, logique, claire et concise ;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé ;

La maîtrise d'une ou plusieurs langues locales serait un plus.

* Si le.la consultant.e ne dispose pas d'une expertise qu'il estime suffisante sur les enjeux genre, il sera fortement apprécié la proposition d'un profil additionnel spécialisé sur ces questions. Les binômes ou plus sont encouragés.

VII. Modalités financières

Le budget de l'évaluation ne doit pas excéder 30 000 € TTC.

Ce budget inclut l'ensemble des frais inhérents à la prestation, en particulier les per diem et les déplacements pour le.s consultant.es lors de leurs déplacements nationaux en France, internationaux.

Il est demandé aux consultant.es de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée HT et TTC, en tenant compte de ces éléments.

Les versements seront réalisés selon le calendrier ci-après :

- 40% à la signature du contrat ;
- 30% après validation du rapport final provisoire par Electriciens sans frontières ;
- 30% après restitution du rapport final, de la synthèse, et des réunions internes et externes de présentation des résultats.

VIII. Composition de la réponse aux TdR

Le(s) consultant.e.s fournira un dossier comportant :

- a) Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir en Annexe 1)
- b) Proposition de prestation (**6 pages maximum**, modèle à remplir en Annexe 2) :
 - Des références d'expériences similaires déjà effectuées;
 - Les CV des consultant.e.s ;
 - Les précisions sur la méthodologie de travail préconisée, complétant ou précisant les présents termes de référence ;
 - Un chronogramme prévisionnel des tâches pour la réalisation des différentes étapes de la prestation, précisant de manière détaillée des moyens humains et matériels affectés à chacune de ces étapes. Le.la consultant.e indiquera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour respecter le délai d'exécution de l'étude ainsi que le nombre de réunions d'information/concertation qu'il prévoit ;
- c) Une offre financière comportant les prix détaillés (honoraires, indemnités, per diem, transport, etc...) datée et signée (modèle à remplir en Annexe 3) ;
- d) La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social, en Annexe 5, complétée et signée.

Ce dossier complet (propositions techniques et financières et documents administratifs) devra être soumis par mail, avec la référence « SISAM 2 – Evaluation externe » aux adresses louise.montac@electriciens-sans-frontieres.org et mcremieux75@gmail.com comme destinataires principaux, avec en copie tania.chauvin@electriciens-sans-frontieres.org

Les dossiers seront acceptés **jusqu'au 28 juillet 2026 à 23h59**, heure de Paris.

Le.la Consultant.e sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du.de la ou des consultant.es ;
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible.

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

OFFRE TECHNIQUE - 70%

- Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée – 20%
- Pertinence et complémentarités des profils des intervenant.es (CVs) – 25%
- Expériences en évaluation de projet, qualité des références et missions similaires effectuées – 15%
- Calendrier prévisionnel d'intervention – 10%

OFFRE FINANCIERE - 30%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés. Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

La Commission d'examen se réunira et diffusera à l'ensemble des entreprises consultées le résultat de l'attribution du marché **à partir du 1^{er} août 2026.**

Electriciens sans frontières s'engage à fournir les documents de projet nécessaires à la bonne réalisation de l'évaluation, y compris l'évaluation de la phase précédente (SISAM1), le cadre logique détaillé, la proposition de projet complète ainsi que les rapports d'avancement et autres documents jugés nécessaires pour le bon déroulement de l'évaluation.

Annexe 1 - Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)

[Lieu, date]

À : Electriciens sans frontières
59 avenue de la République
93170 Bagnolet

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de *[insérer le titre des Services]*, à titre de consultant.e, conformément à votre Demande de Propositions en date du *[date]* et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à *[insérer le montant en lettres et en chiffres]*. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du.de la Consultant.e : _____

Signature du. de la Consultant : _____

Adresse : _____

Annexe 2 - Proposition de prestation

- Des exemples d'expériences similaires (rapports d'évaluation, consultance...);
- Le CV du/de la/des consultant.es proposé.es.
- Les précisions sur la méthodologie de travail préconisée, complétant ou précisant les présents termes de référence ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches pour la réalisation des différentes étapes de la prestation, précisant de manière détaillée des moyens humains et matériels affectés à chacune de ces étapes. Le consultant indiquera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour respecter le délai d'exécution de l'étude ainsi que le nombre de réunions d'information/concertation qu'il prévoit ;

Annexe 3 - Proposition financière (modèle à remplir)

	Prix unitaire (HT)	Quantité	Montant total (HT)	% TVA	Montant total (TTC)
PHENIX					
Rémunération	<i>(honoraire par jour HT)</i>				
Autres frais Per diem Transport Hôtel... (liste à préciser)	<i>(préciser par catégorie si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>				
Sous-total PHENIX					

Signature du Consultant : _____

Adresse :

Annexe 4 - Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *[insérer le nom du Client]* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l'adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Consultant]* (« le Consultant »), résidant à *[insérer l'adresse du Consultant]* ; Téléphone : _____, Courriel : _____

CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et *[insérer le nom du Client]* ont signé un Accord de Financement pour *[insérer le nom du projet]* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les livrables spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
 - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».
- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s'achevant le *[insérer date d'achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
- 3. Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à *[insérer montant plafond]*, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.
 - B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double

exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

4. Administration du Contrat

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur *[insérer nom]* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Livrables

Les livrables énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

8. Activités interdites au Consultant

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

10. Transfert

Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

11. Droit applicable et Langue du Contrat

Le Contrat est soumis au droit français et la langue du Contrat est le français.

12. Résiliation

Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les livrables attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.

13. Règlement des différends

Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.

14 Déclaration d'Intégrité

Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.

15 Statut du Consultant

Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par _____

Signé par _____

Titre _____

Titre _____

Annexe 5 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (modèle à remplir)

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le
"Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

Annexe 6 – Descriptif détaillé du projet

Principaux enjeux/défis auxquels le projet/programme entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

Au Togo, l'agriculture est la principale source d'emplois et de revenus et représente 18% du PIB national (Banque Mondiale, 2022). Essentielle dans la satisfaction des besoins alimentaires des communautés locales, elle est cependant caractérisée par sa très faible productivité, notamment due à la difficulté des tâches d'exhaure de l'eau pour irriguer les cultures, qui rend la production dépendante de la pluviométrie. Le dérèglement climatique va rendre encore plus difficile l'approvisionnement en eau. Cela est particulièrement le cas pour l'activité maraîchère. Par ailleurs, la dégradation des ressources naturelles provoquée par le changement climatique affecte inégalement les moyens d'existence des femmes, plus dépendantes que les hommes.

Compétences, expériences et expertise des organisations de mise en œuvre du projet :

Les partenaires locaux (**ODIAE** et **La Jarc**), sont des structures de développement économique et social disposant d'une expérience de plusieurs années. Elles sont spécialisées dans l'accompagnement en conseils agricoles et proposent des sensibilisations et formations ciblées (alphabétisation, etc.) afin de renforcer la résilience des maraîchers. L'expérience de terrain d'Electriciens sans frontières et de ses partenaires locaux montre une satisfaction élevée chez les maraîcher.es pour les systèmes de pompage solaire, qui les libèrent de la corvée d'eau, accroît leur productivité. Ceux-ci constituent des alternatives à la fois efficaces et non polluantes au développement des motopompes thermiques. Il n'y a actuellement dans les zones d'intervention aucune solution de pompage solaire réellement accessible (coût, services associés) aux petits agriculteur.rices maraîcher.es et respectueuse de l'environnement alors que ceux-ci constituent une grande part des agriculteurs les plus pauvres.

Historique et genèse du projet/programme :

Afin de répondre aux défis de la sécurité alimentaire rencontrés par les populations maraîchères au sud du Sahel, l'ONG Electriciens sans frontières a conçu et éprouvé la Solution d'irrigation solaire améliorée « SISAM », qui permet de répondre à la problématique de l'irrigation, de son financement et de son équilibre économique. Un premier pilote s'est terminé au Bénin, au Togo et au Burkina Faso en novembre 2021. 130 maraîcher.es à faibles revenus ont bénéficié de pompes solaires, acquises via un système de location-vente. Ils ont vu ainsi leur pénibilité au travail réduite, leurs revenus s'améliorer et une optimisation de leur production, créant ainsi un modèle économique durable pour leur exploitation.

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

300 exploitations maraîchères bénéficient de manière durable d'équipements de pompage solaire dont à minima 150 tenues par des femmes ; une Solution d'Irrigation Solaire Améliorée favorisant l'accès, la maintenance, l'utilisation efficace et la bonne gestion de systèmes de pompage solaire est établie et diffusée en concertation avec les acteurs locaux et institutionnels des deux régions et est adoptée par ceux-ci. Amélioration des conditions de travail au sein des

300 exploitations maraichères ciblées et augmentation de manière pérenne de la production agricole et des revenus des producteurs maraîchers suite à l'acquisition de systèmes d'irrigation solaire. Renforcement de capacité des OSC partenaires (JARC : renforcement de compétences dans le domaine des énergies renouvelables ; ODIAE : renforcement de compétences techniques sur les systèmes de pompage solaire et réalisation d'enquête socio-économiques) et des 300 bénéficiaires en entrepreneuriat, en conseil agricole, gestion de l'eau et optimisation des rendements,...

Principaux impacts visés au terme du projet/programme (préciser durée envisagée) :

1000 exploitations maraichères bénéficieront de manière durable d'équipements de pompage solaire, dont au moins 60% seront tenues par des femmes et des jeunes (Mise à l'échelle lors de la troisième phase 2026-2028) ; Amélioration des conditions de travail au sein des 1000 exploitations maraichères ciblées et augmentation de manière pérenne la production agricole et les revenus des producteurs maraîchers suite à l'acquisition de systèmes d'irrigation par pompage solaire (à 10 ans).

Indicateur d'impacts/effets : amélioration de la productivité agricole en milieu rural (productivité accrue, sécurité alimentaire améliorée et hausse des revenus)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer les acteurs locaux du secteur agricole (organisation de producteurs, distributeurs, techniciens, directions de l'hydraulique rurale) dans leur capacité à proposer aux producteurs maraîchers la Solution d'Irrigation Solaire Améliorée (SISAM) éprouvée favorisant l'acquisition, la maintenance, l'utilisation efficace et la bonne gestion de systèmes de pompage solaire pour améliorer la productivité

Résultats : Les 2 organisations de producteurs partenaires sont renforcées dans leur capacité à proposer et accompagner leurs membres à l'acquisition et à l'utilisation de solutions d'irrigation en vue d'améliorer leur productivité ; Le modèle unique de leasing et SAV de solutions d'irrigation solaire à destination des petits maraîchers (<0.5 ha) développé en phase 1 est mis en œuvre de manière viable par au moins un distributeur privé opérant localement, avec l'intermédiation des OSC partenaires et l'émergence de techniciens réparateurs locaux ;

Indicateur R1 : Les 2 organisations partenaires (appuyant jusqu'à 12 000 producteurs dans le cadre de leurs activités) s'estiment en capacité de porter directement la solution à l'issue de la phase.

Activités : Formation des 2 OSC partenaires à la réalisation des enquêtes sur le terrain d'identification des sites d'implantation des 300 solutions d'irrigation (critères, mesures, plateforme digitale mWater) ; Présentation et diffusion du modèle de location-vente subventionné auprès des 2 OSC partenaires en vue de leur intermédiation auprès des exploitants maraîcher.e.s accompagnés ; Consolidation des compétences techniques des OSC au suivi et la réception de l'installation des solutions d'irrigation (pompes, bassins sénégalais et système annexes) ; Formation des artisans réparateurs de proximité par le distributeur, en lien avec les OSC ; Mise en œuvre effective du service après-vente et de suivi du bon fonctionnement des pompes, avec l'appui des OSC

Indicateurs: *Au moins 3 membres des OSC partenaires sont formés à la collecte de données socio-économique qualitatives et quantitatives ; Au moins 2 membres des 2 OSC partenaires sont sensibilisés et ont reçu une présentation du modèle de location-vente subventionné mis en place dans le projet SISAM ; Au moins 2 formations de 1 à 2 jours sont assurées à destination des OSC partenaires pour consolidation des compétences techniques des OSC au suivi et la réception de l'installation des solutions solaires et d'irrigation réalisées dans chaque pays d'intervention nombre de visites semestrielles de maintenance effectuées, nombre de réunions de suivi tenues mobilisant l'ensemble des parties prenantes.*

OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Fournir à 300 exploitations familiales maraichères (<0.5ha) des régions des Savanes et des Plateaux au Togo des solutions d'irrigation pérennes (SAV), abordables (subventionnement du coût et location-vente sur 3 ans) et le conseil agricole afférent pour permettre l'augmentation de la production agricole et des revenus.

Résultats : 300 exploitations familiales maraichères dont à minima 50% sont tenues par des femmes et 40% par des jeunes disposent de solutions d'irrigations abordables de manière pérenne ; Les membres de 300 exploitations familiales maraichères dont à minima 50% de femmes et 40% de jeunes bénéficient de conseil agricole adapté pour accompagner au mieux leurs capacités de production accrues grâce à l'accès amélioré à l'eau d'irrigation ;

Indicateur R2 : *gain de productivité en tonnes/ha et réduction du temps consacré au puisage d'eau constaté par les maraichers à l'issue des enquêtes de suivi.*

Activités : Sélection des pompes solaires adaptées aux ressources en eau des exploitations (immergée ou de surface), sur la base d'un benchmark approfondi des pompes disponibles sur le marché (technologie, type et marques) et d'un équilibre coût performance ; Contractualisation et installation des 300 solutions d'irrigation auprès des exploitants bénéficiaires ; Mise en place d'activités de renforcement de capacités agricoles ;

Indicateurs : *au moins 2 technologies de pompes définies suivant le benchmark réalisé décrites dans le cahier des charges ; nombre d'exploitations équipées d'une pompe, d'un bassin de stockage et du matériel d'arrosage fonctionnels – 150 en année 1, 150 en année 2 ; nombre d'activités de conseil agricole réalisées, % de bénéficiaires ayant participé.*

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Démontrer et documenter l'intérêt de la solution auprès d'un large public en vue de sa mise à l'échelle.

Résultats : Une communication sur la solution est effectuée auprès d'un large public et s'appuie sur des mesures d'impact techniques, sociaux et économiques ;

Indicateur R3 : *% élevé de maraichers intéressés par la solution à l'issue des séances de démonstration ; les autorités sectorielles sont mobilisées à l'extension future du projet à l'issue de la phase 2.*

Activités : Réalisation sur le terrain d'enquêtes annuelles auprès d'un échantillon représentatif ; Tenues de séances de démonstration sur sites équipés auprès de maraichers

intéressés ; Ateliers de présentation et restitution des leçons tirées auprès des autres acteurs mobilisés sur la thématique.

Indicateurs: 1 enquête par zone par année effectuée (3 au total), au moins 8 séances de démonstration sur site équipés dans chaque pays ; 6 ateliers de présentation réalisés à l'issue du projet mobilisant les acteurs nationaux et bailleurs internationaux du secteur.

<p>Groupes cibles</p>	<p>Bénéficiaires direct-es : les personnes (à minima 2) travaillant sur 300 exploitations maraichères de petites tailles dont 50% sont tenues par des femmes et 40% par des jeunes (cf. partie V.C et V.D) réparties ainsi : 150 dans la région des Savanes et 150 dans la région des Plateaux au Togo ; 2 associations locales dont les compétences seront renforcées pour qu'elles puissent porter la solution ; tous les participants de la chaîne de production locale du service rendu : personnes chargées de la conformité technique des puits (6 technicien.nes), de la construction des bassins (4 maçon.nes), ...</p> <p>Au moins 1 opérateur privé intervenant localement ayant diversifié son portefeuille d'activités par le portage d'une activité viable de location-vente à destination de petits maraichers soit au total plus de 600 personnes.</p> <p>Bénéficiaires indirect-es : les habitants des villages environnants qui s'alimentent grâce à ces productions maraichères en plus grande quantité pour une meilleure nutrition et une sécurité alimentaire renforcée, soit plus de 100 000 personnes. Au total, près de 100 000 personnes.</p>
------------------------------	--